

DRT-1002 : Droit constitutionnel

NRC 82021

Automne 2014

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Les sources du droit constitutionnel canadien. L'histoire constitutionnelle canadienne et québécoise. L'État : notion et compétence. La constitution formelle. Les organes législatif, exécutif et judiciaire. L'organisation de l'État : le fédéralisme et le parlementarisme. Le fonctionnement de l'État : la suprématie législative, la primauté du droit et l'indépendance judiciaire.

Plage horaire :

Cours en classe
mardi 12h30 à 15h20 DKN-2F Du 2 sept. 2014 au 12 déc. 2014

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. Vérifier l'horaire dans Capsule

Site de cours :
https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=54270

Coordonnées et disponibilités

Mathieu Bernier-Trudeau
Étudiant responsable de l'encadrement pédagogique
mathieu.bernier-trudeau.1@ulaval.ca

Julien Fournier
Étudiant responsable de l'encadrement pédagogique
Julien.Fournier.4@ulaval.ca

Patrick Taillon
Professeur agrégé
2131-DKN

https://www.fd.ulaval.ca/faculte/personnel/59

Patrick.Taillon@fd.ulaval.ca

418-656-2131 poste 2131

Soutien technique :

Centre de services APTI
Pavillon Charles-De Koninck, local 1444
Site Web du Centre APTI
apti@fd.ulaval.ca
418-656-2131 poste 3278

Le Centre APTI est ouvert en semaine de 8h00 à 17h00

Sommaire

Description du cours

Présentation du cours

Ce cours de trois crédits a pour objet l'organisation juridique de l'État à travers l'étude des aspects suivants : les sources du droit constitutionnel, l'histoire constitutionnelle canadienne, la primauté du droit, la hiérarchie des normes, les procédures spéciales de modification constitutionnelle, la séparation des pouvoirs, le parlementarisme, l'organisation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, l'indépendance judiciaire, le fédéralisme, le contrôle de constitutionnalité des lois ainsi que les aspects constitutionnels du pluralisme national, linguistique et ethnoculturel au Canada.

Ce cours s'adresse d'abord aux futurs juristes, plus particulièrement aux personnes inscrites au programme de baccalauréat en droit. Il s'agit d'un cours obligatoire d'introduction au droit public qui n'exige pas au préalable la réussite d'un autre cours de droit. Cela dit, les questions abordées dans le cadre de ce cours font appel à plusieurs connaissances que vous avez normalement acquises au cours de votre formation préuniversitaire dans des matières telles que l'histoire et la science politique. Autrement dit, un minimum de culture générale et d'intérêt à l'égard de l'actualité politique québécoise et canadienne sont donc implicitement nécessaires à la réussite de ce cours.

Ce « plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il décrit le contenu du cours, le but et les objectifs ainsi que les modes d'évaluation. Il présente le matériel didactique, la démarche pédagogique, les formules d'encadrement, et propose un calendrier de travail. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez suivre et les différentes exigences auxquelles vous devrez répondre.

Bonne lecture et bon cours!

Acquisition des compétences

Première année (première session)
•Apprendre à lire et à comprendre des documents juridiques.
•Acquérir un vocabulaire de base en droit.
•Se familiariser avec la qualification juridique.
•S'initier à la logique et au raisonnement en droit.

Première année (deuxième session)
•Consolider les objectifs antérieurs.
•S'initier à la recherche documentaire.
•S'initier à la rédaction juridique (notes de recherche).

Deuxième et troisième années
•Consolider les objectifs antérieurs.
•Se familiariser avec l'anglais juridique.
•Diversifier les habilités de rédaction dans divers types d'écrits juridiques.
•Développer des habilités de communication orale en droit.
•Apprendre à étudier une question juridique sous ses aspects théoriques et pratiques.
•Développer une pensée autonome, critique, créatrice et évolutive.

Objectifs généraux

Des objectifs relatifs à l'acquisition d'habiletés et de connaissances sont spécifiquement définis pour chacun des six paliers du programme. Les objectifs communs aux 1er et 2e paliers sont les suivants :

- La connaissance de principes juridiques fondamentaux
- L'acquisition du vocabulaire juridique
- L'apprentissage de la qualification juridique
- La familiarisation avec la multiplicité et la diversité de la documentation juridique
- Le développement des aptitudes indispensables à la lecture de documents juridiques

- L'apprentissage de la logique et de la rigueur du raisonnement juridique
- L'apprentissage des règles d'interprétation législative et contractuelle
- L’initiation à la communication juridique

Objectifs spécifiques

Le but de ce cours est de vous initier aux règles juridiques fondamentales qui structurent l’activité de l’État. Le cours vise à vous permettre de comprendre et d'appliquer à des situations concrètes les normes de droit constitutionnel. Dans ce but, vous serez appelé à consulter directement les lois constitutionnelles les plus importantes et à en connaître certaines applications jurisprudentielles. Ainsi, au terme de ce cours, vous serez en mesure de :

- Comprendre le fonctionnement de l’État et des institutions politiques québécoises et canadiennes (fédéralisme, parlementarisme, constitutionnalisme, etc.).
- Définir les principes juridiques fondamentaux qui organisent le fonctionnement des organes de l’État au Québec et au Canada.
- Connaître la nature, les sources et la portée des limites constitutionnelles ou supralégislatives (conventions constitutionnelles, droits et libertés de la personne, droits linguistiques, protection des minorités, etc.) qui encadrent l’action politique et juridique des différents organes de l’État.
- Distinguer et hiérarchiser la multiplicité des sources de droit qui caractérisent le droit constitutionnel canadien.
- Appliquer les sources de droit public pertinentes à un problème juridique concret.
- Réfléchir à l’évolution du fédéralisme canadien notamment en ce qui concerne les relations entre les autorités canadiennes et les autorités britanniques, entre le fédéral et les provinces (particulièrement le Québec) et entre les différentes communautés qui composent le Canada (peuples autochtones, francophones et anglophones…).

Contenu du cours

Le contenu du cours se divise en 9 thèmes dont le développement s’étalera sur 15 semaines. Chacun de ces thèmes est consacré à l’un des thèmes essentiels du cours et correspond à la charge de travail d’une ou deux semaines d’étude selon le cas.

Les thèmes retenus sont les suivants :

Tableau no: 1 : Le contenu du cours	
Thème 1 :	La présentation du cours et introduction
Thème 2 :	Les sources du droit constitutionnel
Thème 3 :	L’histoire constitutionnelle
Thème 4 :	La primauté du droit
Thème 5 :	La révision constitutionnelle
Thème 6 :	La démocratie et le parlementarisme
Thème 7 :	Le fédéralisme
Thème 8 :	Le pouvoir judiciaire
Thème 9 :	Le pluralisme national, linguistique et ethno-religieux

Chaque thème comprend :

- Une présentation des objectifs à atteindre;
- Une liste des lectures à accomplir dans le manuel ou dans d’autres textes (doctrine), dans le recueil de textes imprimés (jurisprudence et législation), de même qu’une série d’articles de la Constitution canadienne à analyser dans le cadre de ce thème;
- Un plan de cours détaillé avec les titres qui devraient structurer votre prise de notes;
- Des questions de lecture (sans corrigé) élaborées dans le but d’orienter et de structurer vos lectures;
- Des exercices pratiques relativement semblables à ceux qui vous seront soumis lors des examens;
- Des corrigés aux exercices et des grilles de correction vous permettant d’effectuer une véritable autoévaluation;

Approche pédagogique

L'enseignement se donne sous une forme magistrale souple, la discussion étant favorisée. Le contenu du cours est divisé en plusieurs thèmes qui feront chacun l'objet d'un ou deux cours de trois heures.

Les étudiants seront incités à participer activement en classe et, pour ce faire, devront accomplir les lectures indiquées au calendrier avant chaque cours.

Mode d'encadrement

Pour tous commentaires ou toutes questions, les étudiants sont invités à prendre la parole et à poser des questions en classe durant le cours Évidemment, si pour une raison ou pour une autre vous souhaitez ne pas poser vos questions en public, le professeur se fait aussi un devoir d'être disponible lors des pauses ainsi qu'après le cours, et ce, jusqu'à ce que toutes les questions aient obtenu une réponse.

Deux étudiants de troisième année, **Mathieu Bernier-Trudeau** et **Julien Fournier,** sont également à votre disposition afin de répondre à vos questions et de vous fournir des conseils portant sur vos méthodes de travail. Vous pouvez joindre ces étudiants responsables de l'encadrement pédagogique aux coordonnées suivantes :

- **mathieu.bernier-trudeau.1@ulaval.ca**
- **Julien.Fournier.4@ulaval.ca**

En dehors des périodes de cours, vous pouvez aussi vous adresser au professeur – idéalement – par courriel à l'adresse suivante :

- Patrick.Taillon@fd.ulaval.ca

ou sinon en laissant un message sur la boîte vocale suivante :

- 418 656-2131 poste 5266

Dans la mesure du possible, le professeur entrera en contact avec vous à l'intérieur d'un délai de 3 jours ouvrables.

Cela dit, au même titre que vous choisissez à votre guise le médium par lequel vous souhaitez entrer en contact avec le professeur, ce dernier se réserve lui aussi le droit de choisir le moyen de communication par lequel il souhaite vous répondre. Autrement dit, une demande d'encadrement soumise par courriel n'entraîne pas nécessairement une réponse courriel. En fait, les réponses aux demandes d'encadrement individuel prennent généralement les formes suivantes :

- Une « réponse à tous » via la liste de courriels du cours ou via le « forum de discussion », pour toutes les questions très pertinentes ou répétitives dont la réponse présente un intérêt pour l'ensemble du groupe ;
- Une « réponse par courriel » à l'étudiant concerné (souvent en majuscules directement dans le texte de son courriel) pour toutes les questions clairement rédigées qui se répondent par un « oui » ou par un « non », par un « vrai » ou par un « faux » ou encore par une très courte explication.
- Une « réponse téléphonique » pour toutes questions trop ouvertes (ou pas suffisamment précises), qui dénotent une incompréhension ou qui nécessitent tout simplement de longues explications.
- Une réponse sous forme de rencontre individualisée au lieu déterminé par le professeur, pour toutes les questions qui requièrent des précisions nombreuses et importantes ou qui impliquent plusieurs incompréhensions (ou une incompréhension majeure).

Évidemment, toutes demandes d'encadrement individuel supposent au préalable qu'il y ait eu de la part de l'étudiant un véritable effort de lecture. À cet égard, le professeur se réserve le droit de vous renvoyer à vos « devoirs » s'il semble manifeste que l'incompréhension est causée par un manque d'efforts sur le plan des lectures obligatoires.

Enfin, à quelques jours des examens, des périodes de disponibilités additionnelles sont prévues par le professeur afin de pouvoir répondre à l'ensemble des questions qui, comme chacun le sait, ont tendance à se multiplier à l'approche des examens. Ces consultations s'effectuent habituellement la veille et l'avant-veille de l'examen à la table la plus proche de la réserve des professeurs ou au local des professeurs de la bibliothèque de droit et de science politique, 2e étage, Pavillon Jean-Charles Bonenfant (dates et heures à confirmer à classe). Les étudiants qui souhaitent se déplacer peuvent alors profiter à la fois des installations de la bibliothèque Jean-Charles Bonenfant et de la disponibilité du professeur ou des responsables de l'encadrement pédagogique qui sont alors sur place pour répondre à vos questions, s'il y a lieu.

Enfin, les étudiants qui ont une lettre d'attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer la gestion des études de premier cycle de la Faculté de droit de l'Université Laval afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Table des matières

-  Format Word
-  Format PDF

Le contenu des cours magistraux est exposé suivant le plan que vous trouverez ci-dessus en pièce jointe (format « PDF » ou format « Microsoft Word »).

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
PRÉAMBULE	
THÈME 1 - Introduction et présentation du cours	
THÈME 2 - Les sources du droit constitutionnel	
THÈME 3 - L'histoire constitutionnelle du Québec et du Canada	
THÈME 3 - L'histoire constitutionnelle (SUITE)	
THÈME 4 - La primauté du droit	
THÈME 5 - La révision constitutionnelle	
Examen de relais (thème 1 à 4)	
THÈME 5 - La révision constitutionnelle (SUITE)	
THÈME 6 - La démocratie et le parlementarisme	
THÈME 6 - La démocratie et le parlementarisme (SUITE)	
THÈME 7 - Le fédéralisme	
THÈME 7 - Le fédéralisme (SUITE)	
THÈME 8 - Le pouvoir judiciaire	
THÈME 8 - Le pouvoir judiciaire (SUITE)	
THÈME 9 - Conclusion: pluralisme national, linguistique et ethnoculturel au Canada	
Examen final - Informations et exercices récapitulatifs	

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de relais	Le 19 oct. 2014 de 12h20 à 15h20	Individuel	35 %
Examen final	Le 13 déc. 2014 de 08h20 à 11h20	Individuel	65 %

Critères généraux d'évaluation

Les principaux critères d'évaluation sont les suivants : logique et clarté du raisonnement conduisant à la solution proposée, pertinence de la solution proposée, compréhension de la matière et, surtout, capacité de l'étudiant à établir un lien entre les principes juridiques applicables et les données factuelles du problème.

La qualité de l'expression écrite (structure des phrases et respect des règles élémentaires de grammaire et d'orthographe) fait du reste partie intégrante de l'évaluation. Conformément à la *Politique sur la connaissance du français des étudiants de l'Université Laval*, adoptée par le Conseil universitaire le 7 septembre 1999 (CU-99-143), le professeur se réserve la possibilité d'enlever jusqu'à 10 % des points d'un travail et jusqu'à 5 % des points d'un examen pour les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe faites par l'étudiant.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de relais

Date et lieu : Le 19 oct. 2014 de 12h20 à 15h20, À venir
Mode de travail : Individuel
Pondération : 35 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Partie 1	21
Partie 2	14

Directives de l'évaluation :

- Tous les documents et notes sont permis.
- Répondre sur le questionnaire aux endroits désignés à cette fin.
- Le nombre de lignes prévues pour répondre aux questions est une indication de la longueur maximale des réponses attendues. Par conséquent, les réponses doivent normalement loger à l'intérieur des espaces alloués. En cas de problème, complétez au verso.
- Veillez à ce que vos réponses soient rédigées avec clarté, de façon concise et précise.
- S'il y a lieu, tentez de faire un lien entre les principes juridiques applicables et les données factuelles du problème.
- S'il y a lieu, ajoutez des références aux dispositions constitutionnelles pertinentes.
- S'il y a lieu, faites référence aux décisions judiciaires pertinentes.
- Durée de l'examen : 2 heures 50 minutes.
- Utilisez un stylo pour écrire vos réponses.
- Du reste, les règlements usuels concernant l'administration des examens à la Faculté de droit s'appliquent.
- Enfin, pas de panique! Réfléchissez calmement au contenu de votre réponse et à la manière de la rédiger avec ordre, clarté et précision.

Matériel autorisé : Livres ouverts

Examen final

Date et lieu : Le 13 déc. 2014 de 08h20 à 11h20, À venir
Mode de travail : Individuel
Pondération : 65 %

Directives de l'évaluation :

- Tous les documents et notes sont permis.
- Répondre sur le questionnaire aux endroits désignés à cette fin.
- Le nombre de lignes prévues pour répondre aux questions est une indication de la longueur maximale des réponses attendues. Par conséquent, les réponses doivent normalement loger à l'intérieur des espaces alloués. En cas de problème, complétez au verso.

- Veillez à ce que vos réponses soient rédigées avec clarté, de façon concise et précise.
- S'il y a lieu, tentez de faire un lien entre les principes juridiques applicables et les données factuelles du problème.
- S'il y a lieu, ajoutez des références aux dispositions constitutionnelles pertinentes.
- S'il y a lieu, faites référence aux décisions judiciaires pertinentes.
- Durée de l'examen : 2 heures 50 minutes.
- Utilisez un stylo pour écrire vos réponses.
- Du reste, les règlements usuels concernant l'administration des examens à la Faculté de droit s'appliquent.
- Enfin, pas de panique! Réfléchissez calmement au contenu de votre réponse et à la manière de la rédiger avec ordre, clarté et précision.

Matériel autorisé : Livres ouverts

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	85	100
A	81	84,99
A-	77	80,99
B+	73	76,99
B	69	72,99
B-	65	68,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	62	64,99
C	59	61,99
C-	56	58,99
D+	53	55,99
D	50	52,99
E	0	49,99

N.B. : En vertu du *Règlement des études*, pour avoir le droit de poursuivre vos études, vous devez conserver une moyenne cumulative d'au moins 2,00/4,33 calculée sur 24 crédits et plus. L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée sur un total de 12 à 23 crédits est inférieure à 2,00/4,33 mais égale ou supérieure à 1,50/4,33 est autorisé à poursuivre ses études, mais se trouve en probation ; il doit porter sa moyenne cumulative à un minimum de 2,00/4,33 dès que celle-ci sera calculée sur plus de 23 crédits. L'étudiant, dont la moyenne cumulative, calculée sur un total de 12 à 23 crédits, est inférieure à 1,50/4,33 est exclu du programme ; il en est de même pour l'étudiant dont la moyenne cumulative, calculée sur plus de 24 crédits, est inférieure à 2,00/4,33.

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- Citer des sources
- Citer ses sources et éviter le plagiat

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnait l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

A. En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
B. En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
C. En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : http://www.rfd.fse.ulaval.ca/

Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Inscription pour le lieu d'examen



Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'inscription pour le lieu d'examen. Si le cheminement de votre cours ne prévoit pas d'examens en salle, ou si vous prévoyez passer votre examen à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen. Il est entendu que l'étudiant résidant au Québec doit passer ses examens au Québec.

Si vous omettez de vous inscrire, il nous est impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier votre questionnaire d'examen; le cas échéant, vous devrez alors passer votre examen à Québec.

Si votre inscription est effectuée après la date limite, il nous est impossible de garantir que vous puissiez passer votre examen dans votre région.

Politique en cas d'absence aux examens

Veuillez consulter le lien hypertexte suivant pour connaître la politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent remettre leur attestation en personne ou la transmettre par courriel à leur direction de programme au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante : https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accomodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle:*

https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pd

Examens et évaluations

L'évaluation procède en deux temps, trois mouvements ! D'abord, un examen de relais d'une durée de 2 heures 50 aura lieu en salle sous surveillance et comptera pour **35 % des points**. Cette première épreuve sera elle-même divisée en deux étapes. La première consistera en la rédaction d'une courte note où l'étudiant devra répondre à une question à long développement en expliquant et argumentant sa réponse sur plusieurs pages. Puis, la seconde partie de l'examen comportera une série de questions à court ou à moyen développement. Évidemment, l'examen de relais ne portera que sur les **4 premiers thèmes**.

Enfin, à la fin de la session, les étudiants et les étudiantes devront se soumettre à un examen final qui portera sur l'ensemble de la matière vue durant le cours et qui vaudra **65 % des points**. Cet examen sera d'une durée de trois heures et se déroulera en salle sous surveillance.

Quant à la forme et au style des examens, des exemples d'examen de relais et d'examens finaux (avec corrigés) sont à votre disposition. Il s'agit des documents « exercices » disponibles sur le site ENA du cours. Ces exercices doivent être utilisés comme un outil permettant de « tester » vos connaissances et, surtout, d'apprivoiser les attentes de l'évaluateur via les grilles de correction.

Du reste, tant à l'examen de relais qu'à l'examen final, l'utilisation de tous les documents et notes sera permise. Toutefois, les étudiants et étudiantes ne pourront utiliser d'appareils électroniques et informatiques de communication, tels les ordinateurs portables, les ordinateurs de poche, les téléphones cellulaires ou les agendas électroniques.

Même si vous demeurez le seul gestionnaire de votre temps, vous devez tout de même vous engager à **effectuer impérativement les examens aux moments prescrits**. Aucune dérogation à ce principe ne sera accordée à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Conseillère à la gestion des études de 1er cycle de la Faculté de droit, soit madame Lise Brais (courriel : lise.brais@fd.ulaval.ca). Veuillez consulter le lien hypertexte suivant pour connaître la politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation <http://www.fd.ulaval.ca/etudes/1er-cycle/absences-examens>.

Consultation des examens

Après chaque période d’examen, une semaine de consultation des copies d'examens est organisée et administrée par la gestion des études de 1er cycle de la Faculté de droit. À chaque fois, vous devez au préalable vous y inscrire au Bureau de la gestion des études.

Il est important de noter que cette procédure est la seule disponible pour ceux et celles qui souhaitent consulter après coup leur copie. Après les dates prévues à cet effet, aucune copie d’examen ne pourra être consultée.

Révision de note

À la fin de chaque session, les étudiants qui le désirent peuvent demander une révision de note. La contestation d’une note par un étudiant doit se faire selon la procédure de révision prévue aux articles 171 à 176.2 du Règlement de la Faculté de droit.

Une demande de révision de note obtenue dans l’un ou l’autre des deux examens ne peut être faite que dans les délais annoncés à l'agenda de la Faculté. Cette période suit généralement la période de consultation des copies des examens finaux et ne dure tout au plus qu’une semaine.

La demande de révision de note doit être motivée, c’est-à-dire fondée sur des motifs clairement énoncés qui identifient explicitement des erreurs dans la correction de la copie d’examen ou dans la conception du corrigé de l’examen. Du reste, la demande de révision doit être faite par écrit dans le respect des formes et des procédures prévues par la Faculté de droit. Un formulaire à cet effet est disponible au Bureau de la gestion des études.

Matériel didactique

Matériel obligatoire



Les questions de lecture et exercices du site ENA

Le présent site ENA du cours où vous pourrez consulter et imprimer par vous-même toute une série de documents complémentaires (questionnaires, tableaux synthèses, etc.).



Le recueil de jurisprudence, DRT-1002 de Patrick Taillon

Recueil disponible à la coop Zone de l'Université Laval

Matériel complémentaire



Droit constitutionnel (6e éd édition)

Auteur : Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet
Éditeur : Les éditions Yvon Blais (Cowansville, 2014)
ISBN : 9782897300319

Matériel informatique et logiciels

Pour pouvoir suivre ce cours dans sa version électronique, vous avez besoin d'un navigateur au choix, du lecteur PDF Adobe Reader, d'une version à jour de JAVA et du lecteur vidéo Adobe Flash Player. Si vous avez besoin de soutien technique, vous devrez peut-être installer le logiciel de contrôle à distance **Team Viewer** disponible à cette page.

Logiciels		Adresse web	Prix
Navigateurs	Microsoft Internet Explorer	• Téléchargement • Procédure d’installation (PC)	Gratuit

	8.0 ou +		
	Google Chrome 17 ou +	• Téléchargement • Procédure d'installation PC, Mac et Linux	
	Mozilla Firefox 3.6 ou +	• Téléchargement • Procédure d'installation PC, Mac et Linux	Gratuit
	Apple Safari 5.1.2 ou +	• Téléchargement	
Lecteur PDF	Adobe Reader version 8.0 ou +	• Téléchargement	Gratuit
Machine virtuelle	Oracle Java 6.0 ou +	• Téléchargement	Gratuit
Plugiciel complémentaire	Lecteur Adobe Flash	• Téléchargement • Procédure d'installation (PC) • Procédure d'installation (Mac) • Procédure d'installation (Linux)	Gratuit

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Bibliographie sélective et complémentaire

Pour ceux et celles qui souhaitent consulter des ouvrages supplémentaires pour approfondir leur connaissance du droit constitutionnel canadien, voici quelques recommandations :

Duplé, Nicole, Droit constitutionnel: principes fondamentaux, 6 éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2014.

Hogg, Peter, *Constitutional Law of Canada*, Scarborough, Thomson Carswell, 2007.

Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec : du régime français à nos jours*, tome 1, Montréal, Éditions Thémis, 1994.

Émond, André, *Constitution du Royaume-Uni : des origines à nos jours*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2009.

Louis Favoreu [dir.], *Droit constitutionnel,* 10e éd.,Paris, Dalloz.

Beaudoin, Gérald-A. (avec Pierre Thibault), *La Constitution du Canada : institutions, partage des pouvoirs, droits et libertés, Charte canadienne des droits et libertés*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004.

Monahan, Patrick J., *Constitutional Law,* 3ème éd., Irwin Law, 2006

Tremblay, André, *Droit constitutionnel – principes*, Montréal, Éditions Thémis, 2000.